

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 982

19 mai 2006

SOMMAIRE

AGN S.A., Steinsel.....	47112	Lloyds TSB International Liquidity, Sicav, Luxembourg.....	47114
Alaris Medical Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg.....	47113	Lloyds TSB International Liquidity, Sicav, Luxembourg.....	47114
Alaris Medical Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg.....	47113	Locomotive Holding S.A., Luxembourg.....	47119
Aquila CDO I S.A., Luxembourg.....	47110	Locomotive Holding S.A., Luxembourg.....	47119
Aquila CDO I S.A., Luxembourg.....	47128	Locomotive Holding S.A., Luxembourg.....	47119
AZ Electronic Materials Holdings S.A., Luxembourg.....	47115	Maurer Einrichtungen, S.à r.l., Luxembourg.....	47123
Clorin S.A., Luxembourg.....	47115	Media Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	47122
Clorin S.A., Luxembourg.....	47115	Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg.....	47131
Compass Investment Company V, S.à r.l., Luxembourg.....	47099	N.R.G. Luxembourg, S.à r.l., Bertrange.....	47124
Countess CFO S.A., Luxembourg.....	47130	New Immo S.A., Luxembourg.....	47110
Crescendo CDO S.A., Luxembourg.....	47135	NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.....	47103
Diedling, S.à r.l., Echternach.....	47092	Oak S.A., Luxembourg.....	47113
Fedora, S.à r.l., Luxembourg.....	47092	Oaklands S.A., Luxembourg.....	47113
Fenton, S.à r.l., Luxembourg.....	47104	Oaklands S.A., Luxembourg.....	47119
Fincorp Participations S.A., Luxembourg.....	47099	Office Systems S.A., Luxembourg.....	47136
Fincorp Participations S.A., Luxembourg.....	47099	Ozie, S.à r.l., Wiltz.....	47090
Fincorp Participations S.A., Luxembourg.....	47099	Pahia S.A., Luxembourg.....	47129
Finviande S.A.H., Luxembourg.....	47118	Parnu Estate S.A., Luxembourg.....	47114
Glacier Investment II S.C.A., Luxembourg.....	47120	RF-Lux S.A., Luxembourg.....	47133
Glacier Investment II S.C.A., Luxembourg.....	47122	Saloma S.A., Luxembourg.....	47112
Global Sport Management S.A., Steinsel.....	47112	Skopelos Participations et Finance S.A., Luxembourg.....	47111
Good Media Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	47110	SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Luxembourg.....	47119
Intégrations Technologies & Systèmes International S.A., Wincrange.....	47090	Soficob S.A.H., Luxembourg.....	47111
Intégrations Technologies & Systèmes International S.A., Wincrange.....	47091	Speed Industries S.A., Luxembourg.....	47113
Investlife Assurance Distribution S.A., Howald-Hesperange.....	47127	Sport Management & Entertainment S.A., Steinsel.....	47112
Investlife Assurance Distribution S.A., Howald-Hesperange.....	47128	Vanksen Group S.A., Luxembourg.....	47112
IPM Finance S.A., Luxembourg.....	47131	Vena S.A., Luxembourg.....	47098
Kettaneh Group Holding S.A., Luxembourg.....	47114	VPB Finance S.A., Luxembourg.....	47114
Krupaco Finance S.A., Luxembourg.....	47134	Waterfront S.A.H., Luxembourg.....	47111
LGTL S.A., Luxembourg.....	47113	World Travel BTI, S.à r.l., Luxembourg.....	47111
		Yak, S.à r.l., Luxembourg.....	47120

OZIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.125.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 24 janvier 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les associés ont décidé unanimement:

- 1) d'accepter la démission de DELMA & CIE, S.à r.l. en tant que gérant administratif;
- 2) de nommer gérant administratif de la société, la S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

S.à r.l. SEREN

Gérant

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(920642/825/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

INTEGRATION TECHNOLOGIES & SYSTEMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Winrange, 78, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 93.180.

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEGRATION TECHNOLOGIES & SYSTEMES INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-9743 Crendal, maison 14, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.180.

Constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1199 du 12 août 2002.

L'assemblée est ouverte à 14.35 heures sous la présidence de Monsieur Roland Lara, agent commercial, demeurant à F-67170 Brumath (Bas-Rhin, France), 26, rue des Chênes,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, demeurant à B-4163 Anthisnes (Belgique), 17, Chemin des Patars.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gérard Veisse, agent commercial, demeurant à F-54420 Saulxures-les-Nancy/Pulnoy (Meurthe et Moselle, France), 39, Chemin de Maix.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège de la société de Crendal à L-9780 Winrange, 78, rue Principale, et modification afférente de l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Winrange.»

2.- Acceptation de la démission de l'administrateur et délégué CPEL SOPARFI S.A., de l'administrateur Benoît Martin et du commissaire aux comptes ATHANOR S.A.

3.- Nomination en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société anonyme OPTIMAL CONSULT S.A., ayant son siège social à L-9780 Winrange, 78, rue Principale.

4.- Autorisation conférée au Conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Crendal à L-9780 Winrange, 78, rue Principale, et de modifier subséquemment l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Winrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur et délégué CPEL SOPARFI S.A., de l'administrateur Benoît Martin et du commissaire aux comptes ATHANOR S.A.

Troisième résolution

L'assemblée nomme, en remplacement du commissaire aux comptes, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008:

La société anonyme OPTIMAL CONSULT S.A., ayant son siège social à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 109.314.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- EUR.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Louis, R. Lara, G. Veisse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, vol. 27CS, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 février 2006.

M. Decker.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société, le 13 février 2006

Membres présents:

- a. Monsieur Roland Lara, agent commercial, demeurant à F-67170 Brumath (Bas-Rhin, France), 26, rue des Chênes;
- b. Monsieur Gérard Veisse, agent commercial, demeurant à F-54420 Saulxures-Les-Nancy/Pulnoy (Meurthe et Moselle, France), 39, Chemin de Maix;
- c. Monsieur Richard Walker, ingénieur, demeurant à F-67580 Mietesheim (Bas-Rhin, France), 10, rue des Jardins.

Lesquels administrateurs présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est pris acte de la démission en qualité d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Richard Walker, prénommé.

- et pour autant que de besoin de la société CPEL SOPARFI S.A.

Deuxième résolution

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné administrateur-délégué, Monsieur Roland Lara, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature et notamment dans les rapports de la société avec les administrations et les établissements financiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

R. Lara / G. Veisse / R. Walker.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2006, réf. DSO-BN00126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(920610/241/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

INTEGRATION TECHNOLOGIES & SYSTEMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 93.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 février 2006.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(920613/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

DIEDLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 102.062.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2006

Les associés, représentant la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée DIEDLING, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Thierry Dufour, cuisinier, né le 18 avril 1967 à Nevers, domicilié à 39, rue des Romains, L-6478 Echternach, est nommé gérant technique de la société.

Deuxième résolution

Monsieur Victor Diedling, demeurant à 13, rue des Vergers, L-6488 Echternach, est nommé gérant administratif de la société.

Troisième résolution

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Echternach, le 17 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(921067/551/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

FEDORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.541.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholder, Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FEDORA, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FEDORA, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant

directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfiques. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder

le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 22, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 février 2006.

P. Bettingen.

(021380/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

VENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 49.379.

Mesdames les actionnaires, Messieurs les actionnaires,

Nous soussignons la société IAS CONSULTING LIMITED démissionne de son poste de Commissaire aux comptes de la société dénommée ci-dessus.

Le 17 février 2006.

IAS CONSULTING LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020522//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

FINCORP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04098, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(020226/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

FINCORP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(020227/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

FINCORP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(020228/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 59,800.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.027.

In the year two thousand and six, the twentieth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.027 (the Company). The Company has been incorporated on 25 October 2004 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 68 dated 25 January 2005. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg dated 27 October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 295 dated 2 April 2005.

There appeared STRATHFIELD, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.295 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jonathan Crompton, employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 January 2006,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder owns all the 2,392 (two thousand three hundred and ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 59,800 (fifty-nine thousand eight hundred Euro), represented by 2,392 (two thousand three hundred and ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 72,300 (seventy-two thousand three hundred Euro), by way of the issue of 500 (five hundred) new ordinary shares in the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
3. Subscription and payment for the share capital increase specified under item 2 above;
4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 59,800 (fifty-nine thousand eight hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from the amount of EUR 72,300 (seventy-two thousand three hundred Euro) represented by 2,892 (two thousand eight hundred and ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by way of the cancellation of the 2,392 (two thousand three hundred and ninety-two) shares held by the Sole Shareholder in the Company;
5. Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase under item 2. above and the share capital reduction under item 4 above;
6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowerment and authorisation of any manager of the Company and any Avocat à la cour, Avocat or employee of ALLEN & OVERY LUX-EMBOURG to register in the share register of the Company on behalf of the Company the issue of the new shares as per item 2 above and the cancellation of shares under item 4 above; and
7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 59,800 (fifty-nine thousand eight hundred Euro), represented by 2,392 (two thousand three hundred and ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 72,300 (seventy-two thousand three hundred Euro), by way of the issue of 500 (five hundred) new ordinary shares in the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 500 (five hundred) new shares (the New Shares), each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) and fully pay up such New Shares in an aggregate nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by way of a contribution in kind of its assets and liabilities (the Assets and Liabilities) in accordance with the contribution agreement (the Contribution Agreement) between the Sole Shareholder, as contributor and the Company, COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l. and COMPASS INVESTMENT COMPANY IV, S.à r.l. together as contributees (the Contributees) dated 29 December 2005, whereby the Sole Shareholder has contributed all its assets and liabilities to the Contributees.

Such contribution is made by the Sole Shareholder against the issue of the New Shares.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced and supported by, inter alia, a pro forma balance sheet of the Sole Shareholder as at 29 December 2005 and signed for approval by a manager of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Sole Shareholder which Assets and Liabilities are contributed to the Company, is worth at least EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company results furthermore from a certificate dated as of 18 January 2006, issued by a manager of the Company which states in essence that:

1. The Assets and Liabilities contributed to the Company are described in the Contribution Agreement and shown on the attached pro forma balance sheet as at 29 December 2005;
2. Based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached pro forma balance sheet is valued at least EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and since the pro forma balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
3. All formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the managers the Sole Shareholder who have been duly authorised therefore.

In addition a manager of the Sole Shareholder certifies in a certificate dated as of 18 January 2006 that the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and that they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value.

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The Assets and Liabilities are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to record that all the 500 (five hundred) New Shares in the Company are issued to and held by the Sole Shareholder.

Third resolution

As the Company has received, in the context of the Assets and Liabilities contribution, the entirety of its own shares as they existed prior to this Meeting, the Sole Shareholder further resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 59,800 (fifty-nine thousand eight hundred Euro) in order to reduce the share capital of the Company from the current amount of EUR 72,300 (seventy-two thousand three hundred Euro) represented by 2,892 (two thousand eight hundred and ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Such reduction is performed by way of the cancellation of 2,392 (two thousand three hundred and ninety-two) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company and contributed to the Company under the Contribution Agreement.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above reduction of the share capital of the Company as follows:

STRATHFIELD, S.à r.l. 500 shares

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any Avocat à la Cour, Avocat or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to register on behalf of the Company the issue and cancellation of shares under the first and third resolutions above in the share register of the Company.

Tax exemption

Considering that the present deed documents a contribution in kind to a Luxembourg company, consisting of all the assets and liabilities representing the entire estate of a company having its registered office in Luxembourg, the Company requests in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, the exemption from capital duty.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 5,000 (five thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.027 (la Société), constituée le 25 octobre 2004 en vertu d'un acte notarié du notaire M^e Joseph Elvinger et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 68, en date du 25 janvier 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, du 27 octobre 2005 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 295, en date du 2 avril 2005.

A comparu STRATHFIELD, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.295 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Jonathan Crompton, employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts s'élevant à 2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 59.800 (cinquante-neuf mille huit cents euros), représenté par

2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 72.300 (soixante-douze mille trois cents euros) par l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscriptions et paiements de l'augmentation du capital social décrite sous le point 2 ci-dessus.

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 59.800 (cinquante-neuf mille huit cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 72.300 (soixante-douze mille trois cents euros), représenté par 2.892 (deux mille huit cent quatre-vingt-douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société.

5. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous le point 2 et la réduction du capital social sous le point 4.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat à la cour, avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement de l'émission des nouvelles parts sociales tel que décrit sous le point 2 et de l'annulation de parts sociales décrite sous le point 4 dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 59.800 (cinquante-neuf mille huit cents euros), représenté par 2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 72.300 (soixante-douze mille trois cents euros) par l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement entier du capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représentée par 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et libérer entièrement ces parts sociales d'une valeur nominale totale de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par l'apport en nature consistant des actifs et passifs (des Actifs et le Passifs), ainsi que décrits dans le contrat d'apport (le Contrat d'Apport) passé entre, d'une part, l'Associé Unique en tant qu'apporteur et d'autre part, la Société, COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l. et COMPASS INVESTMENT COMPANY IV, S.à r.l. (les Entités CIC) en date du 29 décembre 2005 concernant l'apport par l'Associé Unique de l'intégralité de son actif et son passif aux Entités CIC.

Ledit apport est fait par l'Associé Unique en échange de l'émission de Nouvelles Parts Sociales.

Le montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) qui est apporté est à affecter au compte du capital social nominal de la Société.

L'évaluation de cet apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est certifiée et supportée, entre autres, par le bilan pro forma de l'Associé Unique, en date du 29 décembre 2005 et signé pour approbation par les gérants de l'Associé Unique, et qui indique que la valeur d'actif net de l'Associé Unique qui va contribué ses Actifs et Passifs à la Société est d'au moins EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

L'évaluation de cet apport en nature des Actifs et Passifs de la Société résulte également d'un certificat en date du 18 janvier 2006, établi par les gérants de la Société et qui établit principalement que:

1. Les Actifs et Passifs apportés à la Société sont décrits dans le Contrat d'Apport et sont indiqués au bilan pro forma en date du 29 décembre 2005;

2. La valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société, ainsi qu'indiquée sur le bilan pro forma annexé aux présentes, est évaluée à au moins EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), en se basant sur des principes comptables généralement acceptés et étant donné qu'aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier cet apport fait à la Société;

3. Toutes les formalités afférentes au transfert de la propriété des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par les gérants de l'Associé Unique qui en ont reçu l'autorisation.

Les gérants de l'Associé Unique certifient de surcroît dans un certificat en date du 18 janvier 2006 que les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement transférables par l'Associé Unique et qu'ils ne sont ni soumis à aucune restriction, ni grevés d'aucun nantissement ou d'aucun droit de rétention qui aurait pour effet de limiter leur transférabilité ou leur valeur.

Une copie des documents susmentionnés, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les Actifs et Passifs se trouvent immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été fournie au notaire instrumentant.

L'Assemblée, suite à ce qui a été exposé ci-dessus, décide d'enregistrer que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société sont détenues par l'Associé Unique.

Troisième résolution

Vu que la Société a reçu, dans le cadre de la contribution des Actifs et Passifs l'entière part de ses propres parts sociales qui existaient avant cette Assemblée, l'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 59.800 (cinquante-neuf mille huit cents euros) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 72.300 (soixante-douze mille trois cents euros) représenté par 2.892 (deux mille huit cent quatre-vingt-douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Ladite réduction est réalisée par voie d'annulation des 2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique et apportées à la Société en vertu du Contrat d'Apport.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que la participation dans la Société est, suite à la réduction du capital social, la suivante:

STRATHFIELD, S.à r.l. 500 parts sociales

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à tout avocat à la cour, avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales et à l'annulation des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société.

Exonération fiscale

Considérant que le présent acte documente un apport en nature à l'une de trois sociétés luxembourgeoises, consistant en l'intégralité des actifs et passifs, représentant l'entière part du patrimoine d'une société ayant son siège social au Luxembourg, la Société demande, en accord avec l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée, l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 5.000 (cinq mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. Crompton, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2006, vol. 435, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx.

(022660/242/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

NFO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.436.

Monsieur Louis Mevis, résidant au 46, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant de la société NFO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. en date du 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020550/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

FENTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.548.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholder, Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FENTON, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FENTON, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 22, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2006.

P. Bettingen.

(021417/202/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

NEW IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 104.135.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(020280/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

AQUILAE CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.261.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} mars 2006.

Pour le notaire P. Decker

H. Da Cruz

(020350/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} mars 2006.

T. Metzler

Notaire

Signature

(020895/222/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

WORLD TRAVEL BTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.786.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020360/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

WATERFRONT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 49.883.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 2006

Il résulte du Conseil d'Administration du 10 février 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Eddy Dome, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires procédera à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour exemplaire conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020371/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

SKOPELOS PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 100.104.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 10 janvier 2006 que:

- Monsieur Eddy Dome a démissionné de ses fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est coopté administrateur.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

- Le siège social de la société est transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020398/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

SOFICOB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.681.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020614/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

47112

GLOBAL SPORT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 94.863.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41369 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(020412/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

SPORT MANAGEMENT & ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 94.340.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41370 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(020413/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

AGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Steinsel, 145, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 50.111.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41355 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(020414/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

VANKSEN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 111.727.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41396 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(020419/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

SALOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.425.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 22 février 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 février 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société ComCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de AACO, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALOMA S.A., Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020437/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

47113

LGTL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 104.072.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41397 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(020421/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

OAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 112.898.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41334 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(020424/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

OAKLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.122.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(020426/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

SPEED INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 87.414.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(020429/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 97.907.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020438/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 97.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020443/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

PARNU ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 105.163.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(020430/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

KETTANEH GROUP HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.066.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(020433/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.635.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIASTA M-C.

Signature

(020444/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.813.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIASTA M-C.

Signature

(020446/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

VPB FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 42.828.

Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat nimmt Kenntnis darüber, dass das Verwaltungsratsmitglied Hans Gerner zum 31. Januar 2006 sein Mandat niederlegt, da er per 31. Dezember 2005 als Mitglied der Geschäftsleitung der VP BANK (LUXEMBOURG) S.A. zurückgetreten ist.

Der Verwaltungsrat beschliesst, Herrn Romain Moebus als vorläufiges Mitglied des Verwaltungsrates zum 31. Januar 2006 zu ernennen. Die Bestätigung und endgültige Wahl des neuen Verwaltungsratsmitgliedes wird durch die nächste Generalversammlung erfolgen.

Die Berufsadresse der beiden Herren lautet:

26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxemburg, den 20. Januar 2006.

Y. de Vos / L. Kenens / H. Gerner.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020528//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

47115

CLORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.045.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020451/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

CLORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.045.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020449/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.143.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated by notarial deed of the undersigned notary on July 21, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1.022 dated October 13, 2004.

The bylaws of the Company have been amended by notarial deed of the undersigned notary on October 5, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 91 dated February 1, 2005, by notarial deed of the undersigned notary on February 10, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 857 dated September 7, 2005 and for the last time by notarial deed of the undersigned notary on June 28, 2005, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg;

The chairman appointed as secretary Mrs Flora Gibert, with professional address in Luxembourg;

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Skowron, employee, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one million two hundred forty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 1,240,625.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Capital increase to the extent of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) in order to raise it from its present amount of one million two hundred forty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 1,240,625.-) to one million two hundred forty-eight thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,248,125.-) by the issue of six thousand (6,000) new class A shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

2. Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

Subscriber	Number of new class A shares
C.L. NOMINEES LTD, with registered seat at 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY PENSIONS AND BENEFITS LTD acting as Trustees under the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan	6,000
Total	6,000

3. Subscription and full payment of each of the six thousand (6,000) new class A shares in nominal value together with an issue premium of one Euro seventy-five cent (EUR 1.75) by contribution in cash in the total amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-).

4. Restatement of Article 5 of the Company's bylaws to give it the following wording:

«**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one million two hundred forty-eight thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,248,125.-) divided into:

- Ninety eight thousand five hundred (98,500) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («A Ordinary Shares»);
- Eight hundred ninety thousand nine hundred twenty-nine (890,929) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («B Ordinary Shares»);
- Nine thousand seventy-one (9,071) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («C Ordinary Shares».)»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital to the extent of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) in order to raise it from its present amount of one million two hundred forty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 1,240,625.-) to one million two hundred forty-eight thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,248,125.-) by the issue of six thousand (6,000) new class A shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Second resolution

The existing shareholders resolved to agree to the following subscriptions:

Subscriber	Number of new class A shares
C.L. NOMINEES LTD, with registered seat at 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY PENSIONS AND BENEFITS LTD acting as Trustees under the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust	6,000
Total	6,000

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened C.L. NOMINEES LTD, with registered seat at 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY PENSIONS AND BENEFITS LTD acting as Trustees under the «AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust» represented by Mrs Sylvie Skowron, prenamed, by virtue of one proxy established on October 19, 2005. The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

C.L. NOMINEES LTD, prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to and pay in all the six thousand (6,000) new class A shares in nominal value together with an issue premium per share of one Euro and seventy-five Cent (EUR 1.75) by contribution in cash of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-).

The amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

The meeting resolved to restate Article 5 of the bylaws of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one million two hundred forty-eight thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,248,125.-) divided into:

- Ninety eight thousand five hundred (98,500) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («A Ordinary Shares»);
- Eight hundred ninety thousand nine hundred twenty-nine (890,929) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («B Ordinary Shares»);
- Nine thousand seventy-one (9,071) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («C Ordinary Shares».)»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.022 du 13 octobre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 1^{er} février 2005, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 857 du 7 septembre 2005 et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juin 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie-Skowron, employée avec adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million deux cent quarante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.240.625,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital pour un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.240.625,-) au montant d'un million deux cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.248.125,-) par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune.

2. Acceptation par les actionnaires existants des souscriptions suivantes:

Souscripteur	Nombre d'actions de classe A souscrites
C.L. NOMINEES LTD, ayant son siège au 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands au nom et pour le compte de CAREY PENSIONS AND BENEFITS LTD en qualité de Trustees en vertu du «the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust»	6.000
Total	6.000

3. Souscription et libération de chacune des six mille (6.000) nouvelles actions de classe A accompagné d'une prime d'émission par action d'un euro soixante-quinze euros cents (EUR 1,75) par apport en numéraire du montant total de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.248.125,-) représenté par:

- Quatre vingt-dix-huit mille cinq cents (98.500) actions ordinaires de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire A»);

- Huit cent quatre-vingts dix mille neuf cent vingt-neuf (890.929) actions ordinaires de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire B»); et

- Neuf mille soixante et onze (9.071) actions ordinaires de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire C».)»

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société pour un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.240.625,-) au montant d'un million deux cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.248.125,-) par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes:

Souscripteur	Nombre d'actions de classe A souscrites
C.L. NOMINEES LTD, ayant son siège au 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands au nom et pour le compte de CAREY PENSIONS AND BENEFITS LTD en qualité de Trustees en vertu du «the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust»	6.000
Total	6.000

Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus aux présentes, C.L. NOMINEES LTD, ayant son siège au 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands au nom et pour le compte de CAREY PENSIONS AND BENEFITS LTD en qualité de Trustees en vertu du the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust», représenté par Madame Sylvie Skowron, prénommée, en vertu d'une procuration établie le 19 octobre 2005, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

C.L. NOMINEES LTD, prénommé, déclare souscrire aux six mille (6.000) nouvelles actions de catégorie A et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission par action d'un euro et soixante-quinze euros cents (EUR 1,75) par apport en numéraire du montant total de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-).

Un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.248.125,-) représenté par:

- Quatre vingt-dix-huit mille cinq cents (98.500) actions ordinaires de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire A»);
- Huit cent quatre-vingts dix mille neuf cent vingt-neuf (890.929) actions ordinaires de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire B»); et
- Neuf mille soixante et onze (9.071) actions ordinaires de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq euros cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire C».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, S. Skowron, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 70, case 8. – Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

J. Elvinger.

(021626/211/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

FINVIANDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.194.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020615/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

LOCOMOTIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.077.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020461/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

LOCOMOTIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.077.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020459/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

LOCOMOTIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.077.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020457/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

SO.GE.AS., SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.798.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020453/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

OAKLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.122.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme OAKLANDS S.A. tenue extraordinairement en date du 3 février 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- l'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 30 septembre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT SC, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020494/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

YAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 90.586.

—
Déclaration

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Narayan Bahadur Gurung, né à Kaski (Nepal), le 27 novembre 1967, serveur, demeurant à L-1618 Luxembourg, 32, rue des Gaulois,

2) Monsieur Ramakant Sharma, né à Kasauli (Inde), le 26 octobre 1971, cuisinier, demeurant à L-1130 Luxembourg, 16, rue d'Anvers,

3) Monsieur Min Bahadur Basnet, né à Gulmi (Inde), le 10 mai 1973, cuisinier, demeurant à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg,

agissant en leur qualité d'associé-gérant respectivement d'associé et de gérant de la société à responsabilité limitée YAK, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 90.586, avec siège social au 19, rue de Strasbourg, L-2516 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 du 12 février 2003,

tous les trois ici représentés par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux cessions de parts avec procuration sous seing privé signées à Luxembourg, le 22 novembre respectivement le 5 décembre 2005.

Lesquelles cessions de parts avec procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter qu'en vertu des deux cessions de parts avec procuration sous seing privé précitées et qu'ils déclarent accepter au nom et pour compte de la Société, les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1. Monsieur Narayan Bahadur Gurung, préqualifié, soixante-dix parts sociales	70
2. Monsieur Min Bahadur Basnet, préqualifié, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

A. Schwachtgen.

(021133/230/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

GLACIER INVESTMENT II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 104.376.

In the year two thousand and six, on the ninth day of February.

Before the undersigned Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of GLACIER INVESTMENT II S.C.A., a société en commandite par actions, with its registered office, L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated on November 11, 2004, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 116, dated February 8, 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.376 (the «Company»). The articles were lastly amended on November 24, 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published.

The meeting is opened at 5.45 p.m. by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg in the Chair, pursuant to a delegation executed by Dr Rolf Watter, Chairman of the Board of Directors of GLACIER HOLDINGS GP S.A., who appoints as secretary, Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg, and as scrutineer, Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the Meeting agrees:

I. That all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, and the members of the board of the Meeting;

The said proxies, initialed ne varietur by the proxy and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. That, pursuant to article 25 of the articles of association of the Company, a general meeting of the shareholders of the company is quorate if attended in person or by proxy by shareholders holding 80% or more of the Company's issued shares capital;

III. That, pursuant to the attendance list, 21,422 Class A shares and 0 Class B shares, representing the entirety of the corporate capital are present or represented at the present Meeting;

IV. That all the shareholders, or their representatives declare having had due notice of the meeting and knowledge of its agenda, so that they have waived the 8 days prior notice provided for by article 22 of the Company's Articles of Association;

V. That the present Meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate; and

VI. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Appointment of GLACIER INVESTMENT II GP S.A. in replacement of GLACIER HOLDINGS GP S.A. as general partner and manager of the Company with effect on February 9, 2006.

2. Amendment of the definition of the expression «Manager» appearing in article 1 (a) of the Articles of Association of the Company,

then, the General Meeting of the Shareholders, after deliberation, proceeded to a vote on the different points of the agenda, and the following resolutions were approved at unanimity, included the one share held by GLACIER HOLDINGS GP S.A., the Company's Manager:

First resolution

The general meeting resolves to appoint GLACIER INVESTMENT II GP S.A., a company formed and existing as a société anonyme, under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of CHF 52,700.- and with registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 112.817, as general partner and manager of the Company, in replacement of GLACIER HOLDINGS GP S.A., with effect on today's date.

Second resolution

The general meeting resolves to amend the definition of the expression «Manager» appearing in article 1 (a) of the Articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« «Manager» means GLACIER INVESTMENT II GP S.A., the sole manager partner and gérant commandité of the Company.»

There being no further business, the meeting is closed at 6 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausend und sechs, am neunten Februar.

Wurde vor dem unterzeichneten Maître André Schwachtgen, Notar, ansässig in Luxemburg.

Die Außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der GLACIER INVESTMENT II S.C.A. abgehalten, einer Société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien) mit Firmensitz in 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, eingetragen und beurkundet am 11. November 2004 durch den unterzeichneten Notar; die Firmeneintragung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg) Nr. 116 mit Datum vom 8. Februar 2005 veröffentlicht und im Registre de Commerce et des Sociétés (Handelsregister) des Großherzogtums Luxemburg unter der Nummer B 104.376 vorgenommen (die «Gesellschaft»).

Die Versammlung wird um 17.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Benoît Duvieusart, LLM, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer von Herrn Dr. Rolf Watter, Vorstandsvorsitzender der GLACIER HOLDINGS GP S.A., unterzeichneten Vollmacht eröffnet, welcher Herrn Raymond Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär und Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg, zum Wahlprüfer ernennt.

Nach ordnungsgemäßer Konstituierung der Versammlung gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab, welchen die Teilnehmer der Versammlung zustimmen:

I. Dass die anwesenden oder durch Vollmacht vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, die diese besitzen, in eine Anwesenheitsliste eingetragen wurden, die diesem Protokoll (samt der Vollmachten) beigelegt und von den anwesenden Aktionären, den Aktionärs-Stellvertretern und den Verwaltungsratsmitgliedern der Versammlung ordnungsgemäß unterzeichnet wurde;

Die erwähnten Vollmachten, welche durch den Stellvertreter und den Notar ne varietur paraphiert wurden, bleiben dieser Urkunde beigelegt, um gemeinsam mit der Urkunde im Handelsregister eingetragen zu werden;

II. Dass gemäß § 25 der Satzung der Gesellschaft eine Hauptversammlung der Aktionäre beschlussfähig ist, wenn die anwesenden oder durch Vollmacht vertretenen Aktionäre mindestens 80% des Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren;

III. Dass gemäß Anwesenheitsliste 21.422 Aktien der Kategorie A und 0 Aktien der Kategorie B, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind;

IV. Dass sämtliche Aktionäre oder deren Vertreter erklären, ordnungsgemäß über die Einberufung der Versammlung informiert worden zu sein und deren Tagesordnung zu kennen, sodass sie von der achttägigen Vorankündigungsfrist gemäss § 22 der Gesellschaftssatzung abgesehen haben;

V. Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert und daher beschlussfähig ist; und

VI. Die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Ernennung von GLACIER INVESTMENT II GP S.A. zum Ersatz von GLACIER HOLDINGS GP S.A. als Komplementär und geschäftsführender Gesellschafter mit Wirkung zum 9. Februar 2006.

2. Anpassung der Definition des Begriffes «Manager» in Artikel 1 (a) der Satzung der Gesellschaft.

Nach Beratungen über die Beschlussfassung erfolgte die Abstimmung der Aktionärs-Hauptversammlung über die verschiedenen Tagesordnungspunkte, wobei folgende Beschlüsse einstimmig angenommen wurden, was auch für die eine Aktie gilt, die vom Manager der Gesellschaft GLACIER HOLDINGS GP S.A. gehalten wird:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Gesellschaft GLACIER INVESTMENT II GP S.A., eine Société anonyme nach Luxemburger Recht, mit einer gezeichneten Kapital von 52.700,- CHF, mit Firmensitz in 398, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handelsregister) des Großherzogtums Luxemburg unter dem Nummer B 112.817, als Komplementär und geschäftsführenden Gesellschafter als Ersatz für GLACIER HOLDINGS GP S.A. mit Wirkung zum Heute zu ernennen.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt der Definition des Begriffes «Manager» in Artikel 1 (a) der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«(a) «Manager» bezeichnet die GLACIER INVESTMENT II GP S.A., den einzigen unbeschränkt haftenden Gesellschafter und gérant commandité der Gesellschaft.»

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zu behandeln sind, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde.

Diese Urkunde wurde in Luxemburg mit dem eingangs erwähnten Datum aufgesetzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Wunsch der Kompartmenten zunächst in englischer Sprache und in der Folge in deutscher Sprache abgefasst wird; auf Wunsch des Kompartmenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Version maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Kompartmenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Duveiusart, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, vol. 27CS, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

A. Schwachtgen.

(021405/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

GLACIER INVESTMENT II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 104.376.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 175 du 9 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(021407/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} mars 2006.

T. Metzler

Notaire

Signature

(020897/222/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

MAURER EINRICHTUNGEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1741 Luxemburg, 119, rue de Hollerich.
H. R. Luxemburg B 114.560.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Frank Maurer, Betriebswirt, geboren am 27. November 1963 in Zweibruecken (Deutschland), wohnhaft in D-66117 Saarbrücken, Schlossstraße 34.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel mit Möbel und anderen Einrichtungsgegenständen.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche Geschäfte wie auch Immobiliengeschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MAURER EINRICHTUNGEN, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss der des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit genommen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche durch Herrn Frank Maurer, vorgenannt, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf neunhundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Geschäftszweck sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkannt haben.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf eins (1).

Herr Frank Maurer, Betriebswirt, geboren am 27. November 1963 in Zweibrücken (Deutschland), wohnhaft in D-66117 Saarbrücken, Schlossstraße 34, wird auf eine unbestimmte Dauer, zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

2. Die Gesellschaft wird nach außen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1741 Luxemburg, 119, rue de Hollerich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde, mit dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: F. Maurer, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 février 2006, vol. 470, fol. 6, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mars 2006.

M. Schaeffer.

(021557/5770/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

N.R.G. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 370,000.-.

Registered office: L-8020 Bertrange, Z.A. de Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 111.300.

In the year two thousand six, on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- N.R.G. BELGIUM S.A., a «société anonyme» incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Riverside Business Park, Avenue Internationale 55 boîte 19, B-1070 Anderlecht, registered with the BANQUE CARREFOUR DES ENTREPRISES ET REGISTRE DU COMMERCE under the company number 0418.856.193, (hereinafter the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr Jean-Baptiste Barberot, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of proxy established on January 27, 2006.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of N.R.G. LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on October 4th 2005 by M^e Jean-Joseph Wagner, notary in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published on Mémorial C having its registered office at ZA de Bourmicht, L-8020 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 111.300 (hereinafter the «Company»).

II. The Company's share capital is currently set at three hundred seventy thousand Euro (EUR 370,000.-) represented by three hundred seventy (370) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million two hundred thirteen thousand Euro (EUR 11,213,000.-) to raise it from its present amount of three hundred seventy thousand Euro (EUR 370,000.-) to eleven million five hundred eighty-three thousand Euro (EUR 11,583,000.-) by the creation and issue of eleven thousand two hundred thirteen (11,213) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up, with a total share premium of six hundred thirteen Euro (EUR 613.-) fully paid up.

Second resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declared to subscribe to the eleven thousand two hundred thirteen (11,213) newly issued shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and fully pay them up together with a share premium of a total amount of six hundred thirteen Euro (EUR 613.-) fully paid up by contribution in kind consisting of all assets and liabilities (entire business) of the two Luxembourg branches of the Sole Shareholder, namely NRG LUXEMBOURG registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 9.642 and LANIER LUXEMBOURG, SUCCURSALE DE LANIER BELGIUM S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 71.471, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of eleven million two hundred thirteen thousand six hundred thirteen Euro (EUR 11,213,613.-).

The total value of the contribution to the Company has been dealt with in a contribution in kind report issued on January 31st, 2006 by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 11.213 shares of EUR 1.000 each to be issued with a total issue share premium of EUR 613.-. The total value of the contribution is hence EUR 11,213,613.-.»

Evidence of the transfer of shares have been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement between the Company and the Sole Shareholder.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

Pursuant to the above increase of share capital, Article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à onze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 11.583.000.-) représenté par onze mille cinq cent quatre-vingt-trois (11.583) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns the share capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities of the two Luxembourg branches of a company incorporated and having its registered office in a member state of the European Union, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of share capital are estimated to approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his first name, last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- N.R.G. BELGIUM S.A., une «société anonyme» constituée et régie par la loi belge, ayant son siège social au Riverside Business Park, Avenue Internationale 55 boîte 19, B-1070 Anderlecht, enregistrée à la BANQUE CARREFOUR DES

ENTREPRISES ET REGISTRE DU COMMERCE sous le numéro d'entreprise 0418.856.193, (ci-après l' «Associé Unique»),

ici représentée par M. Jean-Baptiste Barberot, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, L-56365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 janvier 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique de N.R.G. LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg le 4 octobre 2005 par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, ayant son adresse professionnelle au ZA de Bourmicht, L-8020 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.300 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la société est actuellement fixé à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) représenté par trois cent soixante-dix (370) parts sociales d'une valeur au pair de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions deux cent treize mille euros (EUR 11.213.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) à onze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 11.583.000,-) par la création et l'émission de onze mille deux cent treize (11.213) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de mille euros (EUR 1.000,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ces parts sociales devant être entièrement libérées, avec une prime d'émission entièrement libérée d'un montant total de six cent treize euros (EUR 613,-).

Deuxième résolution

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, à travers son mandataire, déclare souscrire aux onze mille deux cent treize (11.213) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et de les libérer entièrement avec une prime d'émission entièrement libérée d'un montant total de six cent treize euros (EUR 613,-) par un apport en nature de tous les actifs et passifs (ensemble de l'activité) des deux succursales luxembourgeoises de l'Associé Unique, notamment NRG LUXEMBOURG enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 9.642 et LANIER LUXEMBOURG, SUCCURSALE DE LANIER BELGIUM S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 71.471 qui sont, par le présent acte transférées à la Société et acceptées par celle-ci pour une valeur de onze millions deux cent treize mille six cent treize (EUR 11.213.613,-).

La valeur total de l'apport à la Société a fait l'objet d'un rapport sur l'apport en nature émis le 31 janvier 2006 par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 11,213 shares of EUR 1,000 each to be issued with a total issue share premium of EUR 613.-. The total value of the contribution is hence EUR 11,213,613.-.»

Preuve du transfert des actions a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie du contrat d'apport entre la Société et l'Associé Unique.

Lesdits rapports et contrat d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

Conformément à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est désormais modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à onze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 11.583.000,-) représenté par onze mille cinq cent quatre-vingt-trois (11.583) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Requête d'exemption au pro rata de la taxe sur l'apport

Considérant qu'il s'agit de l'augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature consistant en tous les actifs et les passifs des deux succursales luxembourgeoises d'une société constituée et ayant son siège social dans un état membre de l'Union Européenne, la société luxembourgeoise exprime expressément une requête d'exemption sur le droit d'apport sur la base de l'article 4.1. de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-B. Barberot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(021605/211/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 77.559.

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A. anciennement INVESTLIFE ASSET DISTRIBUTION S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 77.559, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 6 février 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire, en date du 2 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1646 du 16 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Peggy Potier, demeurant à Luxembourg.

Le président choisit comme scrutateur Madame Muriel Tixier, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Hesperange.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} deuxième alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Hesperange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Potier, M. Tixier, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 14 février 2006, vol. 406, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 mars 2006

M. Lecuit.

(021480/243/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 77.559.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 mars 2006.

M. Lecuit.

(021488/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

AQUILAE CDO I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.261.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, acting in the name and on behalf of STICHTING MELCHIOR CDO II, a foundation (STICHTING) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3416.3188, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on February 16th, 2006 in Amsterdam,

which proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of AQUILAE CDO I S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of MELCHIOR CDO II S.A. pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 18th, 2001, published in the Mémorial C, n° 1088 of November 29th, 2001, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.261, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, whose articles have been amended for the last time on November 15th, 2001, published in the Mémorial C, n° 500 of March 29th, 2002 (the Company),

has requested the undersigned notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- That the Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each;
- That the company has had no more activity since December 2005;
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company with effect on December 31st, 2005;
- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedure and without prejudice to the rights of any third part, given that the appearing party assumes all liabilities actually known or unknown of the Company;
- That full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed;
- That the Company is therewith fully dissolved;
- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled;
- That the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at Euro 1,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de STICHTING MELCHIOR CDO II, une fondation (STICHTING) régie par le droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 3416.3188, ayant son siège social à Parnasustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 16 février 2006 à Amsterdam,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, agissant en sa qualité de seul actionnaire de AQUILAE CDO I S.A. une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de MELCHIOR CDO II S.A., suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, n° 1088 du 29 novembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.261, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 15 novembre 2002, publié au Mémorial C, n° 500 du 29 mars 2002 (la «Société»), a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que la comparante est le seul actionnaire de la Société;
- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- Que la société n'a plus d'activité depuis décembre 2005;
- Que la comparante, en tant que seul actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que la comparante, en tant que seule associée de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2005;
- Que la comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits des tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux actuellement connus ou inconnus;
- Que la décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte;
- Que la Société est complètement dissoute;
- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute;
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société sont estimés à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2006.

P. Decker.

(021523/206/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

PAHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 90.211.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020455/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

47130

COUNTESS CFO S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.290.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, acting in the name and on behalf of STICHTING COUNTESS CFO, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3417.9337, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on February 16th, 2006, at Amsterdam,

which proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of COUNTESS CFO S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on September 25th, 2002, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n° 1633 of November 14th, 2002, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.290, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, whose articles have not yet been amended since the incorporation (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- That the Company's corporate capital is set at thirty-one thousand United States Dollars (USD 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each.
- That the company has had no more activity since December 2005.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company with effect on December 31st, 2005;
- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedure and without prejudice to the rights of any third part, given that the appearing party assumes all liabilities actually known or unknown of the Company;
- That full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed;
- That the Company is therewith fully dissolved;
- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled;
- That the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company, are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg agissant au nom et pour le compte de STICHTING COUNTESS CFO, une fondation (Stichting) régie par le droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 3417.9337, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 16 février 2006, à Amsterdam,

laquelle procuration, après avoir été paraphée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, agissant en sa qualité de seul actionnaire de COUNTESS CFO S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2002, publié au Mémorial C, n° 1633 du 14 novembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.290, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution (la «Société»), a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que la comparante est le seul actionnaire de la Société;
 - Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille dollars des Etats-Unis (USD 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune;
 - Que la société n'a plus d'activité depuis décembre 2005;
 - Que la comparante, en tant que seule associée de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
 - Que la comparante, en tant que seule associée de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2005;
 - Que la comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits des tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux actuellement connus ou inconnus;
 - Que la décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte;
 - Que la Société est complètement dissoute;
 - Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute;
 - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société:
- 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société sont estimés à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 67, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2006.
(021530/206/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

P. Decker.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.845.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020456/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

IPM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.133.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, acting in the name and on behalf of STICHTING IPMEAGLE I, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3421.4705, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on February 16th, 2006, at Amsterdam,

which proxy initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of IPM FINANCE S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 22nd, 2004,

published in the Mémorial C, n° 77 of January 27th, 2005, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.133,

having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, whose articles have not yet been amended since the incorporation (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- That the Company's corporate capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by four hundred (400) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.
- That the company has had no more activity since December 2005.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company with effect on December 31st, 2005;
- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedure and without prejudice to the rights of any third part, given that the appearing party assumes all liabilities actually known or unknown of the Company;
- That full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed;
- That the Company is therewith fully dissolved;
- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled;
- That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company, are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de STICHTING IPMEAGLE I, une fondation (Stichting) régie par le droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 3421.4705, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 16 février 2006 à Amsterdam,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, agissant en sa qualité de seul actionnaire de IPM FINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 octobre 2004, publié au Mémorial C, n° 77 du 27 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.133, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution (la «Société»), a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que la comparante est le seul actionnaire de la Société;
- Que le capital social de la Société est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000.-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-) chacune.
- Que la société n'a plus d'activité depuis décembre 2005;
- Que la comparante, en tant que seule associée de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que la comparante, en tant que seule associée de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2005;
- Que la comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits des tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux actuellement connus ou inconnus;
- Que la décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte;
- Que la Société est complètement dissoute;
- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute;
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société sont estimés à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2006.

P. Decker.

(021534/206/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

RF-LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.550.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Frédéric Lahaye, private employee residing professionally in L-2520 Luxembourg, acting in the name and on behalf of TELMAR INTERNATIONAL LTD., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Mill Mall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

by virtue of a proxy given on February 16th, 2006 at Tortola,

which proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of RF-LUX S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 4th, 2001, published in the Mémorial C, n° 366 of May 17th, 2001, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.550, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, whose articles have not yet been amended since the incorporation (the «Company»),

has requested the undersigned notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- That the Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.
- That the company has had no more activity since December 2005.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company with effect on December 31st, 2005;
- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedure and without prejudice to the rights of any third part, given that the appearing party assumes all liabilities actually known and unknown of the Company;
- That full discharge is granted to the directors and the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed;
- That the Company is therewith fully dissolved;
- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled;
- That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de TELMAR INTERNATIONAL LTD., une société existant sous les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social à Mill Mall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 16 février 2006 à Tortola,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, agissant en sa qualité de seul actionnaire de RF-LUX S.A. une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 avril 2001, publié au Mémorial C, n° 366 du 17 mai 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.550, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution (la «Société»), a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que la comparante est le seul actionnaire de la Société;
- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- Que la société n'a plus d'activité depuis décembre 2005;
- Que la comparante, en tant que seule actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que la comparante, en tant que seule associée de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2005;
- Que la comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits des tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux actuellement connus et inconnus;
- Que la décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte;
- Que la Société est complètement dissoute;
- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute;
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société sont estimés à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 67, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2006.

P. Decker.

(021532/206/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

KRUPACO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.174.

Modification du code postal de l'adresse d'un administrateur:

Claude Janssen, 7, avenue Emile Acollas, F-75007 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020551/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

47135

CRESCENDO CDO S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.103.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, acting in the name and on behalf of STICHTING CRESCENDO CDO, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3415.4998, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on February 16th, 2006, at Amsterdam,
which proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of CRESCENDO CDO S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 3rd, 2001, published in the Mémorial C, n° 1098 of December 3rd, 2001, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.103, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, whose articles have not yet been amended since the incorporation (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- That the Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.
- That the company has had no more activity since December 2005.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company with effect on December 31st, 2005;
- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedure and without prejudice to the rights of any third part, given that the appearing party assumes all liabilities actually known and unknown of the Company;
- That full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed;
- That the Company is therewith fully dissolved;
- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled;
- That the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de STICHTING CRESCENDO CDO, une fondation (Stichting) régie par le droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 3415.4998,

ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 16 février 2006 à Amsterdam,

laquelle procuration, après avoir été paraphée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, agissant en sa qualité de seul actionnaire de CRESCENDO CDO S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 mai 2001, publié au Mémorial C, n° 1098 du 3 décembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.103, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution (la «Société»), a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que la comparante est le seul actionnaire de la société;
- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- Que la société n'a plus d'activité depuis décembre 2005;
- Que la comparante, en tant que seul actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que la comparante, en tant que seule associée de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2005;
- Que la comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits des tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux actuellement connus et inconnus;
- Que la décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte;
- Que la Société est complètement dissoute;
- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute;
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société sont estimés à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2006.

P. Decker.

(021538/206/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

OFFICE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 96.169.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme OFFICE SYSTEMS S.A. tenue extraordinairement en date du 9 février 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT SC, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020504/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.